

Vos démarches

- ⇒ **Sur impots.gouv.fr** : Accédez à votre espace Particulier pour télécharger vos avis d'impôts, payer et gérer vos contrats de prélèvement, déposer vos réclamations et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.
- ⇒ **Par courriel** : **Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace Particulier sur impots.gouv.fr**
- ⇒ **Par téléphone** : Votre centre prélèvement service, pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel : 0 810 012 011* - Courriel : cps.lyon@dgfip.finances.gouv.fr
- Courriel : centre prélèvement service 69327 LYON CEDEX 3
Le centre impôts service, pour des renseignements généraux : 0810 Impôts (0810 46 76 87)*.
Votre centre des finances publiques pour toute autre question personnelle (coordonnées ci-dessous).
- ⇒ **Sur place** : Votre centre des finances publiques (les horaires d'ouverture de votre guichet figurent à la rubrique « Consulter » de votre espace Particulier) :
Pour obtenir des réponses plus détaillées :
• sur le paiement de votre impôt :
TRESORERIE DE TOURNAY
7 RUE CAPBERN - BP 4 65190 TOURNAY
Tél : 05 62 35 70 22 Courriel : t065030@dgfip.finances.gouv.fr
• sur le montant de votre impôt :
CENTRE DES IMPOTS FONCIER TARBES - SECTEUR FONCIER
1 BRD DU MARECHAL JUIN - 65023 TARBES CEDEX 9
Tél : 05 62 44 40 59 Courriel : cdif.tarbes@dgfip.finances.gouv.fr

* (Service 0,06 € / min + prix appel)

TAXES FONCIÈRES 2016 – DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

Département : 65 HAUTES PYRENEES

Commune : 447 A TOURNAY

		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales ①	Taxe ordures ménagères ②	Taxe GEMAPI ③	Total des cotisations
Propriétés bâties	Taux 2015	%	%	%	%	%	%	%	
	Taux 2016	%	%	%	%	%	%	%	
	Adresse								
	Base								
	Cotisation								
	Adresse								
	Base								
	Cotisation								
Propriétés non bâties	Cotisations 2015								
	2016								
	Variation en % ④	%	%	%	%	%	%	%	
		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle ④	Taxes spéciales ①	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI ③	Total des cotisations
	Taux 2015	42,81 %	%	5,82 %	67,60 %	%	27,80 %	%	
	Taux 2016	42,81 %	%	2,14 %	67,60 %	%	27,60 %	%	
	Bases terres non agricoles								
	Bases terres agricoles	16		16			20		
Propriétés non bâties	Cotisations 2015	7		1			6		
	2016	7		0			6		
	Variation en % ④	0 %	%	-100 %	%	%	0 %	%	13
		Dégrevement jeunes agriculteurs			Base du forfait forestier ⑤	Majoration base terrains constructibles commune ⑥	Majoration base terrains constructibles intercommunalité ⑥	Caisse d'assurance des accidents agricoles	
Base « État »									
Base « collectivité »									
La base communale des terres agricoles exonérée est de 4 €					Frais de gestion de la fiscalité directe locale ⑦				
					Dégrevement « Habitation principale » ⑧				
					Dégrevement JA « état » ⑧				
					Dégrevement JA « Collectivité » ⑧				
					Montant de votre impôt :				13